

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020\_ 0181

DÉCISION

**OBJET** : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE RELATIF À LA LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA) ET MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS BUREAUTIQUES : PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS, IMPRIMANTES, SOLUTION D'ADMINISTRATION DE LA PLATEFORME D'IMPRESSION.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1°,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée relative au marché public de fourniture de location avec option d'achat (LOA) et maintenance d'équipements bureautiques : photocopieurs multifonctions, imprimantes, solution d'administration de la plateforme d'impression,

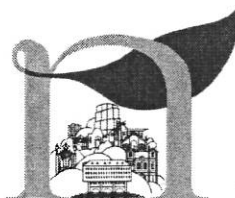
VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 3 septembre 2020, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n° 733191, et publié sur *Le Parisien* (édition de Seine-et-Marne) du 8 septembre 2020 sous la référence n° 6377969,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 55 %, le critère de la valeur technique pondéré à 40 % et le critère du développement durable pondéré à 5 %,

**CONSIDÉRANT** qu'un unique pli a été déposé dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 30 septembre 2020 à 12 h 00), que la candidature a été admise, et que dès lors l'offre a été analysée,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre de la société Sharp Business Systems France est économiquement avantageuse,

1/3



# VILLE DE NOTSEL

Suite de la décision DEC2020\_ **0181**

Portant « Conclusion du marché public de fourniture relatif à la location avec option d'achat (LOA) et maintenance d'équipements bureautiques : photocopieurs multifonctions, imprimantes, solution d'administration de la plateforme d'impression. »

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la catégorie d'achat « Fournitures » et de la catégorie homogène 10.01.05 « Location-maintenance du parc communal de photocopieurs », dont la valeur ne dépasse pas 214 000 € HT,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE SAS, sise 244 route de Seysses CS 53464 31036 TOULOUSE Cedex 01, le marché public de fourniture relatif à la location avec option d'achat (LOA) et maintenance d'équipements bureautiques : photocopieurs multifonctions, imprimantes, solution d'administration de la plateforme d'impression, traité à prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires (BPU), détaillés par équipement comme suit :

- 1-MFP\_Local\_A3\_N&B\_25ppm, référence MXM3071EU : 111,23 € HT (133,48 € TTC) ;
- 2-MFP\_Local\_A3\_Couleur\_25ppm, référence MX3071EU : 122,93 € HT (147,52 € TTC) ;
- 3-MFP\_Dépt\_A3\_N&B\_35ppm, référence MXM3571EU : 118,53 € HT (142,24 € TTC), avec options éventuelles de deux bacs supplémentaires à 9,33 € HT (11,20 € TTC) et fax à 10,83 € HT (13 € TTC) ;
- 4-MFP\_Prod\_A3\_N&B\_70ppm, référence MXM7570EU : 242,21 € HT (290,65 € TTC), avec options éventuelles de deux bacs supplémentaires à 22,12 € HT (26,54 € TTC) et fax à 10,83 € HT (13 € TTC).

Le coût copie Couleur s'élève à 0,025 € HT (0,03 € TTC), et Noir&Blanc à 0,0029 € HT (0,00348 € TTC). Il couvre la maintenance des matériels ainsi que les consommables.

Le marché est conclu pour une période de cinq ans. Les contrats de maintenance sont définis pour une période de cinq ans.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

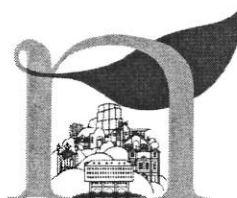
**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
- Madame le Comptable Public de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur Général des Services ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son

2/3



# VILLE DE NOISIEL

0181

Suite de la décision DEC2020\_

Portant « Conclusion du marché public de fourniture relatif à la location avec option d'achat (LOA) et maintenance d'équipements bureautiques : photocopieurs multifonctions, imprimantes, solution d'administration de la plateforme d'impression. »

caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 12-11-2020



Le Maire

Mathieu Miskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	16 NOV. 2020	16 NOV. 2020
Affiché en Mairie le	16 NOV. 2020	
Publié au RAA le	16 NOV. 2020	
Notifié le		

